

En route pour les brevets logiciels avec l'EPLA (1)

créé par Florian Mueller – traduction française de Gérald Sédrati-Dinet pour la FFII (contact@ffii.fr)

GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS DES ÉTATS CONTRACTANTS
(Y COMPRIS CERTAINS ÉTATS NON MEMBRES DE L'UE)

DE

UK

FR

IT

PL

.....

CH

ont adhéré à

adhéreraient
à

CBE

Convention sur le brevet
européen

*traités
internationaux
non UE*

EPLA

Accord sur le règlement
des litiges en matière de
brevet européen

*susceptible
de devoir être un
accord mixte avec
l'UE, car se
superposerait à
certaines parties
de
l'acquis
communautaire*

*l'adhésion
de l'UE comme
État contractant
virtuel serait
sans objet
préalablement
au
brevet
communautaire*

a mis en
place

mettrait en
place

OrgEB
Organisation européenne
des brevets

*organisations
internationales
non UE*

OECEB
Organisation européenne
du contentieux des brevets

dirige
organe principal

dirigerait
organe principal

OEB
Office européen
des brevets

*institutions
internationales
non UE*

CEB
Cour européenne
des brevets

délivre

statuerait
sur

brevets « européens »
agrégats de brevets
nationaux

concernant

**tous les litiges en
matière de brevets**
contrefaçon et/ou validité

sans l'EPLA :

contrefaçon et/ou validité jugées au final par
les tribunaux nationaux (*pays par pays*) ;
généralement, on poursuit dans un pays, ce
qui règle le cas pour tous les autres, les
contentieux parallèles sont rares

avec l'EPLA :

tout procès impliquant un brevet de l'OEB
dans au moins un État contractant
deviendrait *obligatoirement*
un conflit paneuropéen
bien plus coûteux et risqué

En route pour les brevets logiciels avec l'EPLA (2)

créé par Florian Mueller – traduction française de Gérald Sédrati-Dinet pour la FFII (contact@ffii.fr)

FONCTIONNAIRES MINISTÉRIELS NATIONAUX CHARGÉS DE LA POLITIQUE DES BREVETS
(DONT LA CARRIÈRE EST FORTEMENT LIÉE AU SYSTÈMES DES BREVETS)

DE

UK

FR

IT

PL

.....

CH

sont au service de

Au Conseil de l'UE, ces fonctionnaires n'ont pas respecté les amendements du PE en 1^{re} lecture de la directive sur les brevets logiciels : ils ont proposé le texte qui a été rejeté par le PE en 2^e lecture.

seraient au service de

Conseil d'administration
de l'Organisation européenne des brevets

Les délégués d'un pays dans ces organismes seraient dans certains cas les mêmes personnes et dans tous les autres cas des collègues.

Comité administratif
de l'Organisation européenne du contentieux des brevets

Cet organisme aurait aussi un pouvoir législatif sur les règles de procédure, ce qui est anti démocratique.

nomme et congédie

nommerait et congédierait

Membres des Chambres de recours (juridictions internes)
de l'Office européen des brevets

Le projet d'EPLA permettrait aux membres des chambres de recours de l'OEB d'être tour à tour, voire simultanément juges de la cour de l'EPLA.

Juges de la Cour d'appel centralisée
de la Cour européenne des brevets

ont établi

établiraient

« Les brevets logiciels dans le style des USA sont légaux en Europe. »

T 0424/03 – 3.5.01, décision du 23 février 2006 confirmant un brevet européen de Microsoft sur des formats de données : **« un support informatique est un produit technique et présente donc un caractère technique »**

(voir <http://legal.european-patent-office.org/dg3/pdf/t030424eu1.pdf>)

sans l'EPLA :

Les tribunaux nationaux peuvent, indépendamment des décisions des chambres de recours de l'OEB, invalider de tels brevets logiciels, grâce au rejet de la directive sur les brevets logiciel par le Parlement européen.

avec l'EPLA :

Les arrêts suivant l'approche excessive de l'OEB sur l'étendue du champ de la brevetabilité seraient définitifs (pas d'implication de la CJCE, sauf pour les brevets biotechnologiques).